

TARIFS JOURNALIERS 2023

Par arrêtés en date du 31 janvier 2023 , du 01 et 10 février 2023, le président du Conseil Départemental a fixé la tarification hébergement et dépendance **applicable au 1^{er} avril 2023** aux personnes âgées accueillies dans les services EHPAD et USLD rattachés au Centre Hospitalier de Rochefort comme suit :

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D./UVA)

Séjour permanent

Hébergement	63, 72 € TTC
Hébergement (moins de 60 ans)	81, 36 € TTC
GIR 1 et 2	21, 50 € TTC
GIR 3 et 4	13, 64 € TTC
GIR 5 et 6	5, 79 € TTC

Séjour temporaire

Hébergement temporaire	63, 72 € TTC
Hébergement (moins de 60 ans)	81, 36 € TTC
GIR 1 et 2	21,19 € TTC
GIR 3 et 4	13, 45 € TTC
GIR 5 et 6	5, 71 € TTC

Unité de Soins Longue Durée (U.S.L.D)

Hébergement	66, 64 € TTC
Hébergement (moins de 60 ans)	93, 14 € TTC
GIR 1 et 2	30, 35 € TTC
GIR 3 et 4	19, 26 € TTC
GIR 5 et 6	8, 17 € TTC

Accueil de jour

Hébergement	29, 97 € TTC
Hébergement (moins de 60 ans)	43, 66 € TTC
GIR 1 et 2	21, 57 € TTC
GIR 3 et 4	13, 69 € TTC
GIR 5 et 6	5, 81 € TTC

Les bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à domicile peuvent demander une modification de ce plan d'aide pour tout type d'hébergement (permanent, temporaire ou l'accueil de jour), au profit de l'établissement prestataire.

Cette participation financière versée par le Conseil Départemental est alors déduite du tarif dépendance.

Le Directeur en charge de la Résidence
pour Personnes Agées Dépendantes

Bérangère DE KERROS

Le directeur de site
Centre Hospitalier de Rochefort

Gaëlle DE SURGY

Paraphe